Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 11 dhoulkaâda 1442
22 Juin 2021

N° 49

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 1474
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 1476
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics 1482
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 1483
Avis aux créanciers..... 1487
Convocations
Sociétés anonymes 1489
Divers
Avis au public..... 1493
Actes Administratifs
Avis au public 1494

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Autorisation de contracter un crédit bancaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V

"S.P.T. MOHAMED V"

Société anonyme

Capital social : 31.400.000 Dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 982975L

En vertu du PV de Conseil d'Administration du 25 mars 2021, enregistré à la recette des Finances Habib Thameur le 01/4/2021 sous le n°21800948, quittance n°M18459, le Conseil d'Administration autorise, le Directeur Général de la société, Madame Belkahia, à contracter un crédit bancaire d'un montant de 1 MD (SOTUGAR)

Un exemplaire de PV a été déposé au Centre National des Entreprises le 21/5/2011 sous le n°202137256.

2021T00613SANB2

Société de l'environnement de la plantation et du jardinage de Gafsa

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

R.C : 1224454/C

Siège social : Immeuble Arbi Abboud avenue Ali Belhauen Souk Elfajr 2100 Gafsa

En vertu du PV du conseil d'administration du 7 avril 2021 enregistré le 21 avril 2021 à la recette des finances de Gafsa sous le numéro 21802145 quittance : M012807 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Gafsa le 27 mai 2021 quittance : 2021F59289594, il a été décidé :

- Approbation par le conseil d'administration de la nomination et de l'investiture de M. Elhoucine Souri en tant que directeur général de la société de l'environnement de la plantation et du jardinage de Gafsa.

- Approbation pour conférer les pleins pouvoirs à M. Elhoucine Souri le nouveau directeur général de la Société de l'environnement de la plantation et du jardinage de Gafsa conformément au contrat constitutif de la société et à la législation en vigueur.

- Approbation du conseil pour conférer tous pouvoirs au nouveau directeur général ou à son représentant pour procéder aux formalités de dépôt et de publicité conformément à la loi.

2021R01706SANB2

Notice relative à l'augmentation du

Capital de la société ROYAL TRADING

SA au capital de 1.000.000 D

RNE : 1172173H

Siège social : Chez la société PROSID Zone industrielle Saint Gobain Mégrine

Montant de l'augmentation du capital à souscrire : 500.000 DT

Objet social : Commerce international.

Durée prévue de la société : 99 ans

La date, le n° de quittance et d'enregistrement du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire : Selon procès-verbal du 29/5/2021 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 8/6/2021 quittance n°M036466 et n° d'enregistrement 21502426

La date et le lieu du dépôt du projet : Le 11/6/2021 auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n° AC 02672021.

Le nombre des actions à souscrire en numéraire et la somme immédiatement exigible : 5.000 actions à libérer en totalité soit 500.000 D

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars

Apport en nature : Néant

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tous les actionnaires

Répartition des résultats : 5% réserves légales et le surplus à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les fonds provenant de la souscription seront versés :

- à la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE (STB) agence Mégrine n°10106045232891178880

Le délai de souscription : est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021R01715SANB2

La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers

«STIMEC»

S.A. au capital social de 1.400.000D

RNE : 0719380S

M.F : 719380S/A/M/000

Siège social : 17, rue Des Entrepreneurs Zl. Charguia II - 2035

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 27/5/2021 enregistré à la recette des finances Rue du Paradis Ariana le 4/6/2021 sous le n°21703963 et la quittance n°M47486 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/6/2021 sous le n°202143563, Quittance n°2021F10426834, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Faouzi Zouari en tant que Directeur Général de la Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers «STIMEC» pour une période de trois ans qui prendra fin le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

2021R01718SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

Code TVA 009091 K/A/M/000

R.C : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème - étage) - 1001 - Tunis

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2021 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 25 mai 2021 sous le n°21801840 - quittance n°37073 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7/6/2021 sous le n°202141835, il a été décidé :

1) Lecture, examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2026.

4) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020,

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs,

7) Pouvoirs.

2021401546SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II

Identifiant RNE : 0012123A

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 22/3/2021, enregistré le 24/5/2021 à la recette des finances d'El Menzah VI, sous le numéro 21702750, quittance numéro M050161 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 8/6/2021 sous le n°202142605, il a été décidé entre autres ce qui suit :

- L'approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers pour l'exercice 2020

- L'affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- L'approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion 2020 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Le renouvellement du mandat des administrateurs, (Banque Nationale Agricole et SOGEST (2ème siège) pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice qui sera clos au 31/12/2023.

2021401560SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Toux Métaux

SARL au capital de 370.000dt

Siège social : Route de Tunis km12, Sfax

MF : 13336902B/P/M/000

Suivant la résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 Août 2016, enregistrée à la recette d'enregistrement des actes de sociétés, Sfax, le 18 août 2016 quittance n°M003493, n° d'enregistrement 16503216 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 18/7/2016, il a été approuvé l'augmentation du capital social de la société de 370.000dt à 481.000dt.

2021X00672SRLB2

Augmentation du capital

COMPTOIR SUD TUNISIEN (COSUT)

SARL au capital de 1700 000 dinars

Siège social : Rue Ahmed Aloulou 3027 Sfax Jadida

RC : B116501997

M.F : 3750XAM000

Suivant PV de l'AGE du 8/5/2021 enregistré à la recette des finances enregistrement des acte de sociétés Sfax le jour du 25/5/2021 sous le n°21502411 quittance M002596 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Sfax en date du 4/6/2021 sous le n°2021F24971551 l'assemblée a approuvé de porter le capital de 1202900 dinars à 1700 000 dinars par une augmentation de 497 100 dinars provenant des résultats reportés et souscrit par les actionnaires chacun suivant son pourcentage de participation dans le capital et par là l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

2021X00678SRLB2

Dissolution par anticipation

SOCIETE AGROLIVA EXPORT

Siège social : 37 Avenue Habib Maazoun 3000 Sfax

Identifiant Unique : 1328420Q

Suite au procès-verbal extraordinaire daté du 27/4/2021, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi, Sfax, le 25/5/2021 et sous le numéro 21001365 ; dont 2 exemplaires ont été déposés au Registre National des entreprises, le 02/6/2021 et sous le numéro 202140674. Il a été décidé la dissolution de la Société AGROLIVA EXPORT et la nomination de l'Expert Comptable membre de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie Abdeljelil Bouchaala comme liquidateur Siégeant : Route de Gremda km 0.5 Imm Asma Palace Mezanine B 6 Sfax.

Il appartient aux créanciers de produire leurs dettes accompagnées des pièces justificatives à l'adresse du liquidateur sus - indiquée dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne à défaut leurs droits, de poursuite seront déchus.

Le présent avis est publié aux journaux Essabeh et le Temps en date du 10 juin 2021.

2021X00684SRLB2

Société "KARIN'S CREATION"

SARL au capital de 15000 dinars

Siège social : 2, rue des Ottomans, cité les Pins, 2078 La Marsa

I.U : 1242161/T

Suivant PV de l'AGE du 7/5/2021 enregistré à la recette des finances, La Marsa sous le n°241512021 quittance n°45281, il a été décidé :

1- Le maintien de Mr. NELVA Lorenzo en qualité de gérant unique et la révocation de Mme. Karine de Melo de la gérance.

2- Approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020.

PV déposé à l'RNE le 28/5/2021 sous le n°202138767.

2021401522SRLB2

Société "DECO HOME MODERNE"

SARL au capital de 10 000 dinars

Siège social : 2, rue des Ottomans, cité les Pins, 2078 La Marsa

I.U : 1242164/X

Suivant PV de l'AGE du 7 mai 2021 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 21/5/2021 sous le n°21702498 quittance n°45286 il a été décidé ce qui suit :

1- Le maintien de Mr. NELVA Lorenzo en qualité de gérant unique et la révocation de Mme. Karine de Melo de la gérance.

2- Ajout d'une activité secondaire.

3- Approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020.

PV déposé à l'RNE le 28/5/2021 sous le n°202138762.

2021401531SRLB2

YAZAKI AUTOMOTIVE PRODUCTS TUNISIA SARL

«YAPT»

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

GP 8, Route de Tunis - Bouchkara - El Alia - Laazib - Bizerte

I.U : 1226147C

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/10/2020 enregistré à la recette des finances El Alia le 28/4/2021 sous n°QM013426 En°21800287.

L'assemblée a décidé de poursuivre l'activité de la société en application de l'article 142 du Code des sociétés commerciales.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1226147C en date du 31/5/2021.

2021401543SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/02/2021 et enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 9/3/2021 sous le numéro M024326 et enregistré sous le n°21201007. Les cédants, Mr Nizard Ben Ahmed Sansa titulaire de la C.I.N n°05075938 délivrée le 01/7/2008 a cédé à titre de vente à Mr Faouzi Ben Khlifa Mansour titulaire de la C.I.N n°04149662 délivrée le 17/11/1997 la totalité du fonds de commerce exploité comme vente des tissus et des vêtements dans le local sis au souk couvert Houmet Souk Djerba Médenine.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Monsieur Fawzi Ben Khlifa Mansour dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Le Présent avis a été publié au journal «Essabah» le 25/3/20201.

2021T00594FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances de Teboursouk le 3/6/2021 quittances n° M008525 Mr Taher Ben Arbi Ben Hamed a vendu à Mme Fadhila Bent Mahmoud Ben Bazza tout le fonds de commerce exploité comme boucherie situé à cité commercial n°43 Teboursouk.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez le vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 9/6/2021.

2021T00595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 27/5/2021 à la municipalité de Tabarka et enregistré à la recette des finances de Tabarka le 02/6/2021 reçu n°M016087 Enregistrement n°21200553 Monsieur Ibrahim Ben Mohamed Khemeri (C.I.N 02476102) demeurant à cité Elbesatine 2 Tabarka a vendu à Monsieur Issa Ben Ibrahim Guesmi (C.I.N 02502547) demeurant à Sidi Omar Elhamdia Tabarka la totalité du Fonds de commerce exploité comme boulangerie combinés à la préparation de rafraîchissements avec ses éléments corporels et incorporels sis cité Elbesetine 2 Tabarka

Le prix de vente est consigné chez Maître Askri Salem à son bureau sis au 47 Av d'Alger Tabarka entre les mains du quel devrant être faites les oppositions éventuelles dans les délais légaux.

Le présent avis a été publié aux quotidiens "Essabeh et le Temps" du 9/6/2021.

2021T00596FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé le 31/5/2021 et le 3/6/2021 enregistré à la recette des finances rue Gandhi le 7/6/2021 (n° de quittance 42077 n° d'enregistrement 21202198) : la Société Imprimerie Papeterie EL EMTIEZ (SARL) ayant son siège social au 18 Avenue Taieb Mhiri cité Ettadhamen Ariana, M.F n° 817038/D représentée par son gérant et cogérant Mr Jalel Mtiri et Mme Raoudha Tarhouni a vendu à Mme Aicha Ouali la totalité du fonds de commerce exploité comme imprimerie à sa succursale située au local sis à 4 rue Faress El Khouri Beb Bhar Tunis.

Toutes oppositions doivent être effectuées entre les mains de Maître Saâdoun Fathi avocat à son bureau sis à 20 avenue des Etats Unis appt n°4 Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 9/6/2021.

2021T00597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 3/3/2021 enregistré à la recette des finances Oued Ellil en date du 9/3/2021 quittance n°M011113 enregistrement n°21200435 Mr Mohamed Ali Ben Amor Aouini a vendu à Mr Abderrazek Ben Ali Nefzi tous le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destinés comme salle de jeu située au lotissement Somïi place de la mosquée 2021 Oued Ellil - Manouba.

Toute opposition devra se faire entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 10/6/2021.

2021T00600FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 28/5/2021 enregistré à la recette de la Rue El Jazira le 3/6/2021 sous le n°21201596, Monsieur Yassine Gnichi demeurant à Jelma Sidi Bouzid et Monsieur Hassen Abdellaoui demeurant à Tunis 8 rue elfabrika, ont vendu à Monsieur Said Abdellaoui demeurant à Tunis 8 rue elfabrika, le fonds de commerce, exploité dans le local sis à Tunis 28 rue Sidi Boumendil.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de maître Nabiha Bouabidi résidence les Bosquets, 43 rue El Jazira Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

2021T00606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 22/4/2021 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 25/5/2021 sous n°M019356 Quittance n°21200642, Madame Nesrine Massoudi titulaire de CIN n°06228951 du 9/7/2009 domiciliée à Menzel Jemil Bizerte a cédé à Madame Abir Boukoum, titulaire de la CIN n° 11385574, domiciliée Menzel Jemil Bizerte le fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Mahjoub Ben Miled El Kraib Menzel Jemil Bizerte.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal au domicilie élu de l'acheteuse à la Rue Mahjoub Ben Miled El Kraib Menzel Jemil Bizerte où un exemplaire du contrat de vente a été déposé.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens Al Chourouk et Le Quotidien du 11 Juin 2021.

2021T00607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée à la municipalité de Manouba le 17/5/2021 enregistré à la recette des finances de Bardo, le 4/6/2021 (N° de reçu M39658, n° d'enregistrement 21201811) Sami Hamdi CIN : 04667734 demeurant au 11 Rue 4233 Zahrouni Tunis, a cédé, à Mohamed Amine Manai CIN : 04709076 demeurant à 39 Rue Mer Rouge Khaznadar Tunis; la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme CAFE, sis Angle 7 Novembre et Mer Rouge Khaznadar Bardo 2000.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'acheteur, à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le quotidien du 11/6/2021.

2021T00610FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances du Lac le 7/6/2021, sous le n° 21201936 Quittance n°M044866. Nesrine Bent Ali Sfaxi a cédé la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que tout commerce y compris l'activité de restauration sis au rez-de-chaussée complexe commercial «Lac Center à Mr Alaa Edine Ben Ibrahim Ben Mohamed Sinen.

Les créanciers doivent faire oppositions au bureau d'avocat Atef Wechtati sis à Immeuble Monaco 1er étage Bureau B 11 rue de Japon Montplaisir Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien 11/6/2021.

2021R01693FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Taoufik Yahyaoui enregistré à la recette des finances Thala le 8/6/2021 quittance M011536 n° d'enregistrement 21200865, Mr Chedly Abdi, pour son propre compte et pour le compte de Mr Fadhel Abdi, Souad Abdi épouse Ati, Najoua Abdi épouse Khairi, Latifa Abdi épouse

Abdi, a cédé à Mr Rabie Abdi, titulaire de la CIN n°08200487, MF : 839209/Z/000/C/N qui a accepté d'acheter la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Thala incluant l'ensemble des éléments corporels et non corporels, l'activité du fonds de commerce entant que Café de 1er rang sous la dénomination «Café Attahrir».

Les oppositions à la dite vente sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au JORT et ce, entre les mains du rédacteur de l'acte Me Taoufik Yahyaoui à son domicile élu sis à l'Avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et Le Temps du 11/6/2021.

2021R01698FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné enregistré à la recette des finances de Menzel Tmim le 19/01/2021 sous n°110 et reçu M004242, Monsieur Hédi Daoud titulaire de la carte d'identité nationale n°01755024 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul, donne la totalité du fonds de commerce (avec tout ses éléments corporels et incorporels) d'un local destiné tout commerce sis à Nabeul titre foncier n°554534-Nabeul aux donataires ses fils : Mr Mohamed Ali Ben Hédi Daoud titulaire de la carte d'identité n° 06295458 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba - Nabeul et Chahir Ben Hédi Daoud Daoud titulaire de la carte d'identité n° 051068118 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba.

Les donataires acceptent les oppositions durant 20 jours à partir de la date de publication au JORT à l'adresse des donateurs à l'avenue Habib Bourguiba - Nabeul

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 7-5-2021 .IP721/292

2021R01704FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé du 3/6/2021 enregistré à la recette des finances de Kasserine 8/6/2021 quittance n°M040383 Harmassi Med Fawzi par procuration de Gsouri Adel a vendu à Gsouri Ahmed Errayen.

La totalité du fonds de commerce situé à l'avenue cité Fatah Kasserine les oppositions doivent être faites dans les délais entre les mains de Maître Garsalli Zouhaier.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 11/6/2021 n°IP221/5551.

2021R01709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 16/3/2021 et enregistré à la recette des finances d'El Mourouj en date du 4/6/2021 sous quittance n°MO32375 enregistrement n°21202204, Mr Kamel Ben Salah Blili, titulaire de carte d'identité nationale n°09097601 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels existant à la résidence Ennasr, rez-de-chaussée n°2 Mourouj 5 Ben Arous qui a pour activité salon de coiffure pour hommes et vente de produits cosmétiques, à Mr Sami Ben Ali Saidi titulaire de carte d'identité nationale n°06019505.

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour d'appel, Résidence jardins el Mourouj Bloc B App-22 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel où a été déposé un exemplaire de ce contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien «Echourouk» du samedi 12/6/2021.

2021R01717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/5/2021 enregistré le 31/5/2021 sous n°21201870, Mm Mejri Saida Ep Meamech a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°65 cité Elghazala Ariana, avec ses éléments corporels et incorporels, et ce à Mme Mabrouka Mechlaoui Ep Saidi demeurant au 15 Rue Amine Errayhani cité Mansoura Ariana. Toutes les oppositions seront reçues par Mre Chagrani Jabeur Avocat, 04 Av Farhat Hached Ariana, dans les 20 jours de la date de parution de cet extrait au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «ASSABAH» le 13/6/2021 n°23058.

2021R01721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte SSP daté du 18 mai 2021 et enregistré à la recette des finances cité Attadhamen le 8 juin 2021 sous le n°21202296 La société Spazio Design, ayant son siège social au km 7, route de Bizerte - El Mnihla, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1386941 L, a vendu à la société BricoMhirsi, ayant siège social au 29, rue des industries artisanales, à la zone industrielle La Charguia 2, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1696765N, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au km 7 route de Bizerte El Mnihla, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions éventuelles devront être faites dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis, au domicile élu, au cabinet de Me Ahmed Chatti, avocat à la cour d'appel, sis au 38, rue Gandhi à Tunis, dans lequel une copie de l'acte de vente du fonds de commerce a été laissée en dépôt.

Ce même avis a été inséré au journal «Echourouk» du 12 juin 2021 et au journal «Le quotidien» du même jour.

2021R01724FCCC2

Vente du fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé daté le 17/5/2021 enregistré à la recette des finances de cité Erriadh Sousse le 26/5/2021 sous le numéro 21200929, quittance numéro M0024089 Nessima Ben Nasr a cédé à Sameh Briki un fonds de commerce destiné pour restauration et nommé «Restaurant GOLDEN FOOD» au prix de 40.000 dinars avec ses éléments corporels et incorporels et exploité dans les deux locaux sises à l'avenue Ibn Abi Baltaa cité Erriadh Sousse où les appositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur dans 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal d' «Echourouk» le 5/6/2021.

2021S00646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'Acte sous seing privé avec signature légalisée le 12/02/2021 et enregistré à la recette des finances ksibet Madiouni le 02/3/2021 sous le n°21200259 reçu M006209 Habib Toumi domicilié à la rue essourour cité el Omrane Monastir CIN n°0401255 a vendu à Aymen Salhi domicilié à la rue Liban Sidi Bouzid CIN n°06075811 la totalité du fonds de commerce avec touts ses éléments matériels et moraux consistant en une pharmacie située cité commercial Ksibet Madiouni, Monastir.

Les oppositions doivent être présentées au domicile élu des deux partis désignées au bureau de maître Salhi Fathi rue Victor Hugo, Trocadéro Immeuble Zrouga, 1er étage, bureau n°7 Sousse.

Dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk Numéro 10870 en date du 9/6/2021.

2021S00650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 01/6/2021, enregistré à la recette des finances cité Eriadh Sousse le 02/6/2021 sous n°M025991, Mme Amel Bent Mohamed Elazhar épouse Jamel Jaidi CIN 04486316 délivrée à Tunis le 3/07/2019, a vendu et cédé à M Slah Ben Houssein Ben Mohamed Elabyedh Aloui CIN n°07012014 délivrée à Tunis le 12/3/2015, dont l'adresse de contact est à l'avenue Fahd Ben Abdelaziz Ezouhour Sousse, la totalité du fonds de commerce du local commercial "alimentation générale", sise à 500 rue IraK Ezouhour 4000 Sousse. Les oppositions se font à l'adresse de ce fonds dans le délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort. Cet avis a été publié au quotidien «Achourouk» du 9/6/2021.

2021S00653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 02/6/2021, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 8/6/2021, sous n°21201733, quittance n°M001910, Mr Mohamed Fekih, titulaire de la CIN n° 05535316, a vendu et cédé à Mr Hamed Betaieb, titulaire de la CIN n°09335509, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café 1ère Catégorie dénommé «Café Zitouna» (MF : 0833112P), sis à n°28 Rue de la Gloire Sahloul Hammam Sousse. Les oppositions se font au cabinet du conseiller fiscal Maître Moez Farhat sis à Immeuble Jegham app. n°6 3ème étage Rue Oran Hammam Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 11/6/2021.

2021S00654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 5/6/2021, enregistré à la recette des finances de Monastir le 9/6/2021, sous n°21203244, quittance M030342, la Société «PRO COMMERCE Allure» Sarl (I. Unique : 1385826E), représentée par son gérant Mr Wissem Mhamed, titulaire de la CIN n°06768349, a vendu et cédé à la Société «Parfumerie Ines de Distribution» Sarl en cours de constitution, représentée par ses gérants Mr Kaies Farhat, titulaire de la CIN n°00260340 et Mme Ines Grissa, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente prêt à porter dénommé «ALLURE» sis à l'Avenue Ali Bourguiba - Skanes Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'Avocat maître Mr Hachmi Hazgui à son cabinet sis à la Résidence Bab El Kram - 5000 Monastir, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 11/6/2021.

2021S00658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 7-6-2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 9-6-2021 sous n°M0304681 18204853 la SOCIETE EL MOULOUK TRADING, unipersonnelle à responsabilité limitée, son capital est de 3000 DT Siège social est situé à Immb Bordj Khfacha, Monastir RC : B15145512017 Immatriculation RNE : 1522513G en la personne de son représentant légal et mandataire Mr Ben essghayir Marzouki CIN 12623396, a vendu au profit du nommé Ben Abdallah Anouar CIN 0556291 le fonds de commerce -Vente Des Chaussures. Autres articles de commerce de gros, sis à Bvd Ali Bourguiba, Monastir, ses éléments corporels et incorporels qui le composent, les oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son adresse indiquée et choisi contenant le bien commercial dans un délai de 20jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk du 11-6-2021 n°10872.

2021S00673FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 01/6/2021, enregistré à la recette des finances Sakiat Addeyer Sfax, sous n°21200714 et la quittance n°M026568, le 3/6/2021.

Mme Rihab Bent Abderresek Kammoun a vendu la totalité de son fonds de commerce pour ventes des vêtements prêt à porter et accessoire, au local sis à la Rue Habib Bourguiba Sakiat Addeyer Sfax à Mme Houda Bent Abdellatif Mallouli.

Toutes oppositions seront déposées chez Mme Houda Bent Abdellatif Mallouli au local sis à la Rue Habib Bourguiba Sakiat Addeyer Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 5/6/2021.

2021X00668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 28/5/2021 enregistré à la recette des finances Rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 3/6/2021 sous n°2120213 Quittance n°M050866 Madame Assala Koubaa au profit de Madame Alia Megdich a vendu à la société Alia Megdich et Cie tout le fonds de commerce consistant en un local ayant pour objet la vente de prêt à porter sis à l'Avenue Hédi Chaker immeuble Colisée le rez-de-chaussée Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Société Alia Megdich et Cie sis à la rue Abou Hassan Ellakhmi immeuble La Perla 6ème étage Sfax dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

2021X00676FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/4/2021 enregistré à la recette des finances route Gremda Sfax le 01/6/2021 sous n°21201183 Quittance n°M039579 Mr Moncef Chaari a vendu à Monsieur Mohamed Ayadi tout le fonds de commerce consistant en un local ayant pour objet la pâtisserie et la gélaterie sis à la route Kaied Mhamed klm 3.5 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Abdelhamid Amira Avocat à la cassation Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000 dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal Echourouk du 8/6/2021.

2021X00677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 02/6/2021 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 3/6/2021(Quittance n°053226 enregistrement n°21202805) Mme Zohra Meslah titulaire de la CIN n°05731003 a vendu à Mr Walid Khanfir titulaire de la CIN n°07430604, tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage de vente de produits alimentaires en détail, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1598325T, sis au n°70 rue Ibn Khaldoun Ariana Al Madina. Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 6/6/2021.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au cabinet de Maître Hela Salem sis au n°25 avenue Habib Bourguiba immeuble Al Wafa 2ème étage le Bardo 2000 Tunis, et ce dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2021401495FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances la Manouba le 24/5/2021 sous le n°21201381 Mr El Aid Jébali domicilié à Av Khaled Ibn el Walid Cité Khaled ibn el Walid Manouba a vendu à Mr Ben Hriz Tarek demeurant au 26 rue El dhia cité el ginen oued ellil Manouba, le fonds de commerce sis à la Route de Mateur Km 7 Manouba exploité actuellement pour vente de miroir et verrerie.

Les oppositions sont admises chez Mr Ben Hriz Hafedh domicilié au 26 rue El dhia cité el ginen oued ellil Manouba, dans 20 jours à partir de la parution de cet avis au journal officiel.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 3/5/2021.

2021401496FCCC2

Vente du fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 02/6/2021 enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 7/6/2021 sous le n°21200894, quittance n°M022346 Rebh El Hechmi titulaire de la CIN n°02252480 a cédé son fonds de commerce situé à la route Mateur Km 7 Manouba à la société Jmili Pièces Auto qui est en cours de constitution, représentée par son gérant Sami Jmili titulaire de la CIN n°07324241, toutes oppositions seront déposées à la Société Jmili Pièces Auto à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 10/6/2021.

2021401505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 26/5/2021; enregistré à la recette des finances Menzeh 6, en date du 27/5/2021, quittance M053262, n° d'enregistrement 21202982; Mr. Mahdi Ben Wahid Ben Hamda Rekik, a vendu à Mr Boubakker Ben Abderahman Ben Hamida Temimi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels; consistant en un local de vente de volaille et leurs dérivés sis au 18, rue Boukhara, Ennasr 1.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de Maître Mondher El Mensi, Avocat. Toutes les oppositions seront reçues au domicile élu à l'étude de Maître Mondher El Mensi,

Avocat; Matricule fiscal 609920/M/A/P/000 sis au n°67 Avenue Habib Bourguiba, immeuble Farah Ariana 2080; dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 5/6/2021.

2021401511FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3 Juin 2021 enregistré le 4 Juin 2021 à la recette des finances rue Ghandi Tunis Quittance n°M041589 Enregistrement n°21202154, le Sieur Ahmed Ben Ali Ben Amor Triter titulaire de la Carte d'identité nationale n°00489156 du 27/3/2013, a vendu au Sieur Haythern Ben Mahmoud Ben Ahmed Touatti, titulaire de la Carte d'identité nationale n°07078998 du 28/3/2011, sous la ratification de Madame Mouna Bent Ezzedine Ben Mohamed Manai, titulaire de la Carte d'identité nationale n°04652474 du 22/9/2008, la totalité du fonds de commerce de la Pharmacie de jour exploité au local commercial sis 29 Avenue de Paris 1001 Bab-Bhar Tunis et inscrit au registre national des établissements sous le numéro d'identification unique 0184122C.

Les oppositions doivent être adressées au bureau du rédacteur de l'acte Maître Khaled Khiari, Avocat à la cour de cassation, titulaire de la Carte d'identité nationale n°05186922 du 29/8/2014, M.F747932/L, sis 10 Rue Haroun Errachid Appartement n°01 Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Echourouk» du 9/6/2021 (Page 20).

2021401530FCCC2

Déclaration de don d'un fonds de commerce

Dans le cadre d'un contrat de don d'un fonds de commerce d'argumentaire équitable daté le 25/5/2021 elkef et enregistré à la recette des finances de la municipalité de lieu à la même date sous le numéro 348.

M. Mohamed Ben Saleh Fadhlaoui a donné le fonds de commerce complet situé sur la rue Habib Bourguiba elkef avec ses éléments matériels et moraux représentés par son activité dans la vente des fruits secs et des bonbons à Mlle Noura Bent Mohamed Fadhlaoui.

Toutes les oppositions légales sont acceptées par le donateur Mohamed Fadhlaoui intitulé fonds de commerce de la rue Habib Bourguiba.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 12 juin 2021.

2021401535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 22/4/2021 sous le n° d'enregistrement 20301919 quittance M026775 Mr Fadhel Karoui titulaire de la C.I.N n°02316424 a vendu à Mme. Fethia Dhawadi titulaire de la C.I.N n°08398552 le fonds de commerce exploité à la vente de volailles sis 74 bis route Mustpha Mohsen - Borj Louzir.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 12 juin 2021.

2021401539FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location gérance libre en date du 3 juin 2021, enregistré à la recette des finances de Béni Khiar le 3 juin 2021, n° d'enregistrement 21300786, quittance n°M018048, Mr Ahmed Essari loue à titre de gérance libre à la Sté COMPTOIR ESSARI DE QUINCAILLERIE, le fonds de commerce à usage de vente des articles de quincaillerie, situé à la rue Habib Bourguiba Maamoura pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter de 01 juin 2021.

2021R01694FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/5/2021 enregistré à la recette des finances de Médenine le 26/5/2021 quittance n°M038958 enregistrement n°21301618, Monsieur Naceur Ben Abdallah Gamoun titulaire du MF n°1585433/D a loué à Monsieur Ali Ben Jlidi Meftah la totalité du fonds de commerce exploité en un café dit «café Expresso» dont le local sis à cité Almaarifa Rue de l'environnement Médenine Nord Médenine RC : A20195482018 pour une durée d'une année renouvelable.

Les oppositions seront acceptées à partir de la publication du présent avis au JORT pour un délai de 20 jours au cabinet d'avocat Maître Abdelmajid Anz à la Rue 02 Mai Médenine.

Avis publié au journal Echourouk le 9/6/2021.

2021R01710FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/5/2021 enregistré à la recette des finances de Fouchana, le 31/5/2021, Quittance n°M035961, Enregistrement n°21302054, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le domicile élu est à la Sté POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à la Sté ELHABIB POULTRY TRADING, Identifiant unique n°1714535E et Matricule fiscal 1714535/E/N/E/001, dont le siège social au 7 rue Imem Sahnoun, la Marsa Corniche, la Marsa Tunis, un fonds de commerce destiné à la vente

de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à l'avenue 7 Novembre, cité Ennouzra, Mhemdia, à compter du 01/6/2021.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien Le 12/6/2021.

2021R01720FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé en date du 25/5/2021 enregistré à Sfax le 7/6/2021, sous le n°21302083 quittance n°M052285, Madame Mona Bent Tawfik Ben Ahmed Dhieb, CIN n°08401084 datée le 18/5/2013 demeurant à Sfax route Bourguiba rue 7 n°3 Elein Sfax, a loué la totalité du fonds de commerce dont l'objet consiste à la vente de prêt à porter sis à l'immeuble Elmanar rez-de-chaussée n°C 53 Sfax à Monsieur Saif Eddine Ben Ahmed Ben Alouen, CIN n°11080303 datée le 9/6/2014 demeurant à Sfax route elmatar km 8 Cité Elkhathra Elhajeb.

Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée à Monsieur Saif Eddine Ben Ahmed Ben Alouen siège social à Sfax route elmatar km 8 Cité Elkhathra Elhajeb dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "Essabah" du 9/6/2021.

2021X00674FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/12/2020, enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 18/01/2021 sous le n°21300081, quittance n°M003972, Mr Anis Berraies a loué à Mr Ahmed Ben Hedi Mekni la totalité du fonds de commerce sise à l'immeuble rue Ibn Abdoun n°8 pour l'ouverture d'un fast-food.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 12 juin 2021.

2021401517FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à la recette des finances Charguia le 19/11/2020 sous le n°20308907 Quittance M113671 Mme Jamila Bent Salem Ben Mahmoud Jarbouii titulaire de la C.I.N n°02858080 a loué la totalité du fonds de commerce de Fast Food sis à (Groupe 4 Les Olympiades) Cité Olympique à Mr. Mohamed Jabouti Titulaire de C.I.N n°13255932.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains de locataire dans un délai de 20 jours.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 10 juin 2021.

2021401519FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Ayari Radhouane Avocat à la cour d'appel enregistré à la recette des finances de Béni khiar en date du 31/5/2021 Quittance n°M017565 Mme El Haded Chekra a loué à Mme Elbahri Nadia la totalité du fonds du commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Béni Khiar titulaire de la patente n°1351352G registre du commerce n°A5140702015 avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des outils de décoration les oppositions seront admises entre les mains du locataire qui habite à l'Avenue Habib Bourguiba Béni khiar dans vingt jours (20) à partir de la date de la parution de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis est déjà publié en date de 4/6/2021 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2021401542FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

Selon le procès-verbal de l'assemblée constitutive daté du 6/3/2021 et enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 19/3/2021 sous le numéro 21800732, quittance n°M017612. Il a été décidé de constituer un syndicat de copropriété :

Nom du syndicat : Syndicat des copropriétaires NARCISSE

Adresse : Rue Ain Mastour, Sidi Salah, Chotrana 1, la Soukra 2036.

Membres du syndicat :

- Président : Bechir Bouaziz
- Trésorier : Mustapha Mokrani
- Membre : Habiba Jabes
- Membre : Awatef Hajaji
- Membre : Riadh Jami.

2021T00605APSF1

Constitution d'un groupement

Nom : Groupement de développement dans le secteur d'agriculture et de pêche Chagaga et Souisia

Siège social : Bir Mcharga Zaghouan.

Objectifs :

L'avancement du secteur agricole.

Membres :

- Président : Mustapha Souissi
- Trésorier : Rafik Souissi.

2021R01695APSF1

Constitution d'un complexe de développement

Messieurs Azaiez Ben Chedli Bouali, Abdelkarim Ben Youssef Bouali et Hafedh Ben Nouri Askri en tant que membres annoncent la création d'un complexe de développement portant le nom «Asakra-Chégaga» situé à Chégaga, Délégation Béja-Nord, Gouvernorat de Béja; son domaine d'activité l'eau potable. Il s'agit d'un complexe de développement agréé pour sa création en vertu de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de Béja sous le numéro 247 en date du 13 Novembre 2018.

2021R01705APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 23 Avril 2021 enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse, quittance n°M037260 et enregistrement n°21801211, il a été constitué le bureau de syndic des copropriétaires de l'immeuble Ezzahra avenue de la République Trocadéro Sousse, comme suit :

Président de syndic : La société de promotion immobilière El Mahmoudia, représentée par son gérant El Machat Mohamed El Hedi.

Secrétaire Générale : Mme Ben Hlima Wifek

Trésorier : Mr Ben Slama Helmi.

2021S00655APSF1

Composition du syndicat des propriétaires

Association des propriétaires de l'Immeuble FLEUR DE CAMILLIA

Av. Khalifa Karoui Khezama Gharbia - Sousse

Conformément au procès-verbal de l'assemblée de constitution du syndicat des propriétaires d'immeuble FLEUR DE CAMILLIA le 16/5/2021,

Procès-verbal enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo sous le numéro 23525 composition de l'association des associés d'immeuble FLEUR DE CAMILLIA à Khezama Ouest.

Dont les membres sont :

- Abdel Karim Bouzguenda, est nommé président du syndicat avec les pouvoirs les plus étendus.

- Aymen Kammoun : Vice-président

- Badreddine Ameur : Trésorier

- Ali Keddechi : Secrétaire général

- Sawsen Kacem : Secrétaire générale adjointe.

2021S00659APSF1

Syndicat des copropriétaires de l'Immeuble Salma Route Aine Km1 - Sfax

En vertu du PV de l'AGF de l'Immeuble Salma, du 20 février 2021 à la recette des finances le 26 Mars 2020, sous le n°21801740, quittance M028809 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble salma est constitué, situé en route Ain Km 1 - Sfax

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mme Ibtissem Naifar : Présidente du syndicat.

- Mme Chaker Samia : Trésorière

- Mr Sassi Masmoudi : Secrétaire Général.

- Mme Mariem Mnif : Membre

Le syndicat des copropriétaires Immeuble Salma entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2021X00679APSF1

Constitution du Syndic Résidence Haifa 3 - Les Jardins de Carthage

En vertu d'un PV en date du 19/12/2020 de la réunion des copropriétaires de la Résidence Haïfa 3 - Les Jardins de Carthage en Assemblée Générale Constitutive du Syndic de ladite Résidence, enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 12/01/2021 quittances M003420-M003422, sous le numéro d'enregistrement 27, et suivant déclaration de la Municipalité du Kram en date du 27 mai 2021 :

Il a été constitué un syndic bénévole des copropriétaires de la résidence Haifa 3 - Les Jardins de Carthage, de même, il a été décidé la nomination pour la durée de 3 années le bureau du Syndic composé de :

- Mr Houssem Rachdi en tant que Président

- Mr Hatem Rebai en tant que Secrétaire Général

- Mr Amine Besbes en tant que Trésorier

- Messieurs Kais Bradai, Chaouki Bahrini, Skander Kounyali, Hedi Sallami, Oussema Masmoudi et Madame Neila Essid en tant que membres.

2021401540APSF1

Homologation de résolutions

Remplacement d'un Président d'un Groupement de Développement

Dans Le Secteur de l'Agriculture et de la Pêche

Suite au procès-verbal de la réunion organisée sous la présidence de Monsieur le délégué de Jendouba Nord le 7/6/2019, il a été élu le nommer Mr Soltani Mohamed Taieb, titulaire de la carte d'identité nationale n°02485557 délivrée à Tunis le 9/9/1998, président du conseil d'administration du groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche Ain Khrarib en remplacement de Mr Soltani Jalel.

2021R01708APSF2

Avis

Syndicat des propriétaires Cité El Hadika 2

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 7 mars 2021, et enregistré auprès de la Recette des Finances Ksaar Said sous le numéro M022456 le 8 avril 2021.

Il a été nommé :

Mr Faisal Chebbi : Président

Mr Ziad Al-Sammari : Trésorier.

Le président et le trésorier ont tous les pouvoirs pour gérer, signer les chèques et disposer ensemble des comptes bancaires.

2021401557APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mondher Saighi

Tel : 71.350.128

MF : 000/P/A/323531 S

Poursuivante : Banque de Tunisie et des Emirats, société anonyme, RC

N°B140831996, ayant son siège au 5bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie saisie : Adel Boudabbous CIN n°02253004, demeurant à l'immeuble Ibn Ayoub App n°63, le Bardo, Tunis et à cité Moufida Bourguiba Ettahrir Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Saïghi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : Objet du TF n°27006 Béja dénommé «ERRAYANE» sis dans la ville de Teboursouk, zone municipale de Béja, mitoyen avec des bâtiments d'habitation, administratifs, commerciaux et des projets vitaux importants implantés dans la région.

Il est doté d'une infrastructure en canalisation d'eau, téléphone, ONAS, route et autres équipements essentiels. Le terrain donne sur une route périphérique et il est classé zone verte (UDV).

Mise à prix : 209.480,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : 15 Juillet 2021 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1ère instance de Béja.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut consulter le cahier de charge au greffe de la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance de Béja et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2021T00636VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble enregistré

Une vente aux enchères publiques d'un immeuble enregistré aura lieu le mercredi 14/7/2021 à partir de 9H du matin au tribunal de première instance de Monastir.

Le poursuivant : Sihem Alfhal, demeurant à la Rue 20 Mars, Zéramdine, titulaire de la carte d'identité nationale N°06813877.

Le débiteur saisi :

1/ Imen Haddad, demeurant à la Rue Ghandi Zéramdine - Monastir

2/ Mehline Haddad, demeurant à la Rue Ghandi Zéramdine - Monastir

3/ Ridha Haddad, demeurant à la Rue Ghandi Zéramdine - Monastir

4/ Houyam Haddad, demeurant à la Rue Ghandi Zéramdine - Monastir

5/ Ameur Haddad, demeurant à la Rue Ghandi Zéramdine - Monastir

6/ Sofiène Abderrafik Andréas Haddad, demeurant à la Rue Ghandi Zéramdine - Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Moez Ben Ali, avocat à la cour d'appel, demeurant rue Hassen el Borji immeuble mlayeh 1er étage jammel, CIN n°06784988, M.F : 1012341 R.

L'immeuble saisi : 10737,206 parts de la totalité des 14998 parts du terrain agricole dénommé «elaïtha fadden elaatoui» sis à Zéramdine ayant une surface totale de 14998 m2 objet du titre foncier n°51209 Monastir : 14/10/2016 Vol 16/1 n°5208/1

1/ Imen Haddad : 1193, 0228 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/4

2/ Mehline Haddad : 1193, 0228 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/5

3/ Ridha Haddad : 2386, 0454 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/6

4/ Houyam Haddad : 1193, 0228 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/7

5/ Ameur Haddad : 2386, 0454 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/8

6/ Sofiène Abderrafik Andréas Haddad : 2386,0454 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/3.

La mise à prix : est de soixante trois milles cinq cent soixante cinq dinars (63.565,569DT).

Visite de l'immeuble : Aura lieu tous les jours de 10H à 16H.

Pour plus amples renseignements; contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier de charge ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Moez Ben Ali demeurant à la rue Hassen Ele Borji immeuble Mlayeh Jammel.

2021S00684VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Ghddab Hasna

Avocat à la cour de cassation

Résidence Bab el Kram2 Monastir : E292040PA

La partie poursuivante : Saida Bent Abdellah Yekhlef, sans travaille, demeurant à la rue d'Algérie Houmet Tunis Moknine dont CIN n°04032940

La partie saisie : Hbib Ben Abdellah Yekhlef, mécanicien motocycle, sise à la rue Sabkha n°1 Moknine CIN 4193624.

L'avocat poursuivante : maître Ghddab Hasna, avocat à la cour de cassation Résidence Bab el Kram2 Monastir.

Immeuble saisi :

Petite maison traditionnelle rectangulaire sise à la rue Sabkha n°1 Moknine se composant d'un Hall où la porte d'entrée au sud ouvrant sur une cour où à la partie ouest se trouve deux chambres un salon, une cuisine et une salle de bain, une toilette le tout est d'une superficie totale de 140m²

Les limites : à l'Ouest dar l'ahmar Doghmane au Sud héritiers Omrane Ben Hlima à l'Est héritiers Baker Jriji au nord rue sans issue et Zohra Chaouch

Date, heure et lieu de l'adjudication : le 14/7/2021 à partir de 9 heures du matin à la salle d'adjudication au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Mise à prix : 43.000.000d

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours selon horaires administratifs et pour plus amples

renseignements s'adresser à l'étude de maître Ghddab Hasna ou au cahier de charges au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui ont consignées le 1/3 de la mise à prix ou par chèque certifié.

2021S00687VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71709742

MF : 509782/P/A/P/000

Partie poursuivante : La BH Bank (anciennement Banque de l'habitat) dument représentée par son directeur général ayant son siège social à 18 Avenue Mohamed V Tunisie, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Parties saisies : Mohamed Slim Aryani, gérant d'une société, titulaire de la carte d'identité nationale n°05094234, domicilié Avenue de la République Grombalia, et aussi dans son domicile élu situé au bureau de son avocat Maître Ridha Bourguiba situé à la Rue Iraq numéro 6 2ème étage Belvédère Tunis, (en sa qualité de caution réelle et solidaire de la débitrice principale la société L M S Confort)

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Les immeubles saisis : 1- Toutes les 3489,75 parts indivises possédées par Mohamed Slim Aryani de l'ensemble des 43340 parts qui compose le terrain agricole dénommé "Makouta" objet du titre foncier numéro "557756 Nabeul" situé au sud station fondouk jedid au bord de la RN1 reliant Nabeul à Grombalia. Il s'agit d'un terrain rectangulaire, entouré par une clôture de briques de 4,5m d'hauteur et qui comprend une Usine de menuiserie équipée avec toutes les facilités nécessaire, l'électricité, l'eau potable et un système de drainage public. Il comprend également 2 entrepôts de 1840m², composés d'une structure de type conventionnel de colonnes et de planchers en béton armé, d'un toit en fer armé et de murs de briques. Il comprend également un bâtiment administratif de 360 m² comprenant 12 bureaux de différents espaces et un bureau d'accueil avec un toit recouvert de pignons artificiels et un sol vitré. Il dispose également d'une maison de garde de 56 m². Les parts indivises sont délimitées par le nord d'un terrain agricole et par l'Est sont délimité par la RN 1 liée Tunis Grombalia à l'Ouest sont délimité par le reste des parts de l'immeuble, et au sud par un terrain d'agriculture.

Les charges : Le TF "557758 Nabeul" est grevé de :

- Droit d'enzel à hauteur de 85,68 franc grevant 43340 parts inscrit le 15/7/2004 (Vol Nabeul r m 19/04 n° 279 A) au profit de WAKEF Mohamed Ben Ali Turki Karmousse

- Hypothèque volontaire à hauteur de 400.000,000 dinars inscrite le 9/12/2004 (Vol Nabeul 30104 n° 552) au profit de Union Factoring

- Hypothèque volontaire à hauteur de 400.000,000 dinars inscrite le 10/3/2006 (Vol Nabeul 10/06 n° 74) au profit de BH Banque.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 2.250.000,000 dinars inscrite le 20/6/2007 (Vol Nabeul 21/07 n° 160) au profit de BH Banque.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1.200.000,000 dinars inscrite le 9/7/2009 (Vol Nabeul 25/09 n° 344) au profit de BH Banque.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 2.012.948,134 dinars inscrite le 19/01/2011 (Vol Nabeul 11/02 n° 277) au profit de BH Banque.

- Privilège de la Trésorerie générale à hauteur de 9.990,000 dinars inscrite le 26/02/2013 (Vol Nabeul 04/13 n°2069) profit de la Trésorerie générale De Tunis.

- Une opposition conservatoire a hauteur de 245.512,750 Dinars inscrite le 22/9/2015 (Vol Nabeul 02/15 n°3852) profit de Mohamed Atef Ben Slimen.

- Un commandement valant saisi immobilier inscrite le 19/4/2021 (vol Nabeul 02/21 numéro 1243) au profit de la partie poursuivante.

Mise à prix : Un milliard, trois cent douze mille quatre cent trente-quatre dinars et 145 millimes (1.312.434,145) dinars.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 12/7/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Grombalia.

2021401576VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tel : 71 709 778 - 71 709 776

Fax : 71 709 742

MF : 509782/P/A/P/000

Partie poursuivante : La BH Bank, (anciennement Banque de l'habitat) dument représentée par son directeur général ayant son siège social à 18 Avenue Mohamed V Tunisie,

domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached Younes Hached sis à 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Parties saisies : 1- Rami Ben Salah Wesleti, gérant d'une société, titulaire de la carte d'identité nationale n°06286313, domicilié à la Rue Ali Belhwen Klibie, 2- Wael Ben Salah Wesleti, titulaire de la carte d'identité nationale n°06411763, domicilié à la Rue Ali Belhwen Klibie, titulaire de la carte d'identité nationale n°06411763.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Les immeubles saisis : 1- Toutes les 1239,75 parts indivises de l'ensemble des 3068 parts de l'immeuble dénommé "Elwarda" qui fait l'objet de titre foncier numéro "532293 Nabeul" situé à kelibia, délégation Nabeul, avec une superficie totale de (68,30) les parts indivises objet de la vente représentent une parcelle de terrain plat nu d'une superficie de 75 m², 1239 parts du titre foncier "532293 Nabeul qui présente une partie numéro 117F contient un bâtiment au sol et une partie clôturée il est dans l'architecture de la ville de Kelibia une partie de la pièce est le nombre de f127 et la pièce est le nombre de f114 - de l'est : Numéro de lot f115 - Sud-est : Numéro de pièce f116 - Sud (baiser) : Une parcelle paysanne - du sud-ouest :

Les charges : Le TF "532293 Nabeul " est grevé de :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 45.000,000 dinars le 4/7/2007(Vol Nabeul 23/07 n°500) qu'il est singer la mise à nouveau a 65.000,000 D sous l'inscription daté le 4/11/2009 (vol 41/09 numéro 119) au profit La BH Bank, (anciennement Banque de l'habitat).

- Un commandement valant saisi immobilier inscrit le 26/4/2021 (vol Nabeul 2 2/21 numéro 503) au profit du saisissant.

Mise à prix : Trois cent soixante deux mille sept dinars (362.007,000 d)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 12/7/2021 à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Nabeul.

2021401577VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tel : 71 709 778 - 71 709 776

Fax : 71 709 742

MF : 509782/P/A/P/000

Partie poursuivante : Union Internationale de Banques dument représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis, Avenue Habib Bourguiba, domicilié au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Partie saisie : - les héritiers de Souad Ben Salah El Gadechi : CIN : 06033727

1- Ahmed Ben Mohamed Ben Salah Elgadechi, domicile à la rue de la république numéro 55 bis Bardo, Tunis, 2- Salah Edin Ben Mohamed Ben Salah Elgadechi CIN : 00236572, domicile à la rue de la république numéro 55 bis Bardo, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Les immeubles saisis :

L'immeuble saisi appartenant au deuxième et troisième propriétaires il se compose d'un bâtiment en cours de constitution, situé au deuxième étage, sur le toit de l'immeuble située à l'angle de la rue Manzel Bourguiba et de la rue Tunis numéro 2, la partie numéro 7 du titre foncier numéro "69786 Tunis" se compose d'une superficie de 38m² de plus ils ont droit à un taux équitable (202/25250) des parts indivises, la partie commune du bâtiment mentionnée dans la propriété de l'immeuble «Esaaada» objet du titre foncier numéro 69786 Tunis.

Les charges : Le TF "69786 Tunis" est grevé de :

- Hypothèque volontaire d'une valeur de 68.000,000 D inscrite le 27/11/2018 à Tunis (registre 3/18 n° 5679) au profit de Union Internationale de Banques

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 23/4/2021 (registre 02/21 n°908) au profit de la partie poursuivante

Mise à prix : - trente trois mille trois cent trente huit dinars et 654 millimes (33.338,654 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 13/7/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis 1.

2021401578VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tel : 71 709 776 - 71 709 778

Fax : 71 709 742

Partie poursuivante : Union Internationale de Banques dument représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis, Avenue Habib Bourguiba, domicilié au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Partie saisie : El Mondher Ben El Hédi Ben Abess, domicilié à l'Avenue Habib Bourguiba n°105 Carthage, Tunis, titulaire de la carte d'identité nationale n°00170489.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Les immeubles saisis : Toutes les 613,296 parts indivises de l'ensemble des 12500 parts de l'immeuble appelé "Essaada 1512," qui fait l'objet de titre foncier numéro "52188 Tunis" situé à Sidi Daoud, délégation La Marsa, avec une superficie totale de (12500 m²) enregistré le 22/4/2014 (registre 2/14 numéro 2599) et le 18/2/2016 (registre Tunis 01/16 n°3714) les parts indivises objet de la vente représentent une parcelle de terrain plat nu d'une superficie de 613,296 m² d'une forme rectangulaire destiné à la construction et qui se compose du lot n°3 et d'une partie du lot n°2 du plan de partage du titre "52188 Tunis" homologué par la mairie de la Marsa. La totalité du terrain se situe à Bhar Lazreg Marsa ouest à 200 m de la route R23, menant à Gammarth, La propriété est délimité au nord par des terrains nus, au sud par une rue non aménagée de 7 m de large à l'Est par des terrains nu possédé par Faisal al - Yaakoubi, et par une résidence de Mona bint Sadiq Kilani, et à l'Ouest par des terrains nu, possédés par autrui.

Les charges : Le TF "52188 Tunis", est grevé de :

- Une opposition conservatoire d'une valeur de 42.950,287 D inscrite le 23/4/2019 à Tunis (registre 1/19 N°6493) au profit de Union Internationale de Banques.

- Un commandement valant saisi immobilière inscrit le 6/4/2021 (registre 1/21 n°761) au profit de la partie poursuivante.

Mise à prix : Deux cent quatre vingt douze mille sept cent treize dinars et 914 millimes (292.713,914 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 13/7/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis1.

2021401579VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de Faillite

Sté J.B ECO RIVADI Groupe S.B.H

Rue 18 Janvier 1952 n°11 - Tunis

M.F : 0539106Y

Il a été déclaré la faillite de la société J.B ECO RIVADI Regroupe S.B.H procès n°44811 et sa cessation de paiement le 19/12/2019, avec tous ce qui en résulte juridiquement.

Et nomination de Mme Rim Mohamed, en tant que juge commissaire et Mr Ahmed Jabari, en tant que syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs dettes ordinaire et privilégies, ainsi que les garanties au syndic de faillite conformément au article 530 et 531 du code de commerce au Bureau du syndic de faillite sis 38, Avenue Ali Belhouene1006 Tunis.

2021T00601VEPA2

Distribution des deniers

En vertu d'une ordonnance de juge Commissaire prés le tribunal de première instance de ben Arous Mr Nadra Nfisi en date du 24/05/2021 a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du produit de la vente de la société "Hydromécanique" suite à la réquisition déposée par Maître Abdallah Haj Dahman, Avocat agissant pour le compte des créanciers : Kamel Jabri - Ahmed Jabri - Lotfi Jabri - Mongi Ouni - Rachid Kouki.

Le produit de la vente étant consigné à la trésorerie générale de Tunisie selon quittance n°M041413 du 20/11/2020.

Dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat.

2021R01716VEPA2

Arrêté d'ouverture des procédures de distribution de deniers

(Conformément aux articles 466 et 468 C.P.C.C)

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Sousse

Juge de distribution des deniers

Affaire de distribution des deniers n°217

Par décision prise par Monsieur le juge de l'ordre des créanciers et de

distribution de deniers au tribunal de première instance de Sousse le 16/4/2021 suite à la demande de distribution de deniers lacée par maître Krizi Abdelaziz demeurant rue de Turquie - Sahloul 1 - Sousse au compte de Mohamed Ben Hédi Ltaief après la consignation du montant chez le trésorier public de Tunisie selon le reçu n°MO11382 en date du 14/02/2018, a décidé l'ouverture des procédures de distribution des deniers provenant de jugement civil prononcé par la cour d'appel de Sousse le 18/6/2019 sous le n°65616 et par le jugement prononcé par le tribunal de première instance de Sousse n°62778 en date du 02/4/2018 stipulant de conclure le contrat définitif de vente du fonds de commerce objet de promesse conclu le 14/7/2011. Un jugement préparatoire a été pris en première instance de consigner le reste de prix du fonds de commerce à hauteur de vingt mil dinars (20.000,000 DT) au profit de Ramzi Ben Abdelhamid Ben Ali Chouchene à la caisse de consignation qui a été fait selon le reçu n°MO11382 en date du 14/02/2018.

Et par conséquent tout créancier concerné, et dans les trente jours de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne, à peine de forclusion, produire leurs titres de créance ou d'adresser le greffier du tribunal par lettre recommandée avec accusé de réception, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2021S00648VEPA2

Appel d'offres

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge-commissaire de faillite au tribunal de 1ère instance Sousse2 le 15/6/2021, il a été décidé la vente de 3090.602 m² (parts indivises) du terrain à vocation agricole s'étalant sur 44660m² contenant un puits et un logement récemment construit, sis à Touta, banlieue de Grombalia sous l'ancienne nomination «CARMELO» situé au GP1 entre Tunis et Ghdames en face du boucher Chétoui et la route de Chammes, propriété de Ridha Ben Mahmoud Belgaied, objet du titre foncier n°557981 Nabeul Monsieur Sadok Mosbah, syndic de faillite porte à la connaissance de toute personne intéressée par le présent appel d'offres de retirer le cahier des charges auprès de son bureau sis à la rue Menvielle n°12 Sousse (Tel 99 961 170), tous les jours de 14 H à 17h sauf le dimanche, contre le paiement de la somme de cinquante dinars (50.000).

Mise à prix : 40 809.472 dinars

Les offres doivent parvenir avant le 12/7/2021.

2021S00698VEPA2

Extrait de jugement

«Etablissement Hamed Agili»

RC : A153042000

MF : 612035Q

Adresse sociale : Route de Gabès km 10 - Z.I.TYNA - Sfax

La chambre civile du tribunal de première instance de Sfax 2 a rendu, en date du 26/5/2021, dans l'affaire 6266 le jugement suivant :

Le tribunal a décidé de déclarer qu'il n'était pas possible de sauver l'entreprise exploité au sein de l'établissement Hamed Agili de construction métallique et mécanique par la poursuite de son activité au sens de l'article 455 et suivant du code de commerce et l'homologation du programme de sauvetage de l'entreprise sus indiquée sise route de Gabès km 10 - Z.I.TYNA - Sfax, inscrite au registre de commerce sous le n°A153042000, par sa cession entièrement aux tiers et autorisant sa cession à la société «Polybat» de fabrication de matière plastique de base et de produits en polystyrène, sise zone industrielle route Menzel Chaker 3014, Identifiant unique 1222506N, et considérant que le cessionnaire est le propriétaire de l'entreprise cédée apurée de toutes les dettes et inscriptions antérieures, y compris les dettes privilégiées, une fois qu'il a honoré son obligation contenue dans son offre telle que présentée lors de l'audience du 24 mai 2021 et a payé le prix total fixé à huit cent vingt mille dinars (820 000,000 dinars) et a maintenu l'ensemble des 12 employés de l'entreprise cédée.

Et de charger le contrôleur d'exécution Monsieur Skander Mezghani de parachever les procédures de cession par la mise à la disposition au profit de cessionnaire de l'entreprise cédée à la lumière des conditions de ventes contenues dans le cahier de charge préparé par lui-même, une fois qu'il encaissé tout le prix de la cession, et l'autoriser à distribuer le dit prix aux créanciers inscrits dans un délai d'un mois à compter de la date à la quelle ce jugement est devenu définitif et à l'amiable entre eux suivant les dispositions de l'article 573 premier alinéa nouveau du code de commerce en tenant compte de l'ordre des créances prévu à l'article 569 nouveau du code de commerce. En cas de désaccord, appliquer les dispositions de l'article 573 deuxième paragraphe du code de commerce. Et en absence d'accord en vertu de l'article 573 deuxième alinéa nouveau du code de commerce la distribution du prix de la cession judiciairement.

L'inscription de ce jugement au registre national des entreprises, sa publication au journal officiel de la République Tunisienne dans un délai de 10 jours, aux frais du débiteur, sont à la charge du contrôleur d'exécution, comme il doit transmettre une copie du jugement à la commission de suivi des entreprises économiques. Autorisation au greffe du tribunal de restituer la caution provisoire datée du 11/12/2020 établi par la banque international arabe de Tunisie au participant aux offres Said Ben Mohamed Taktak.

2021X00667VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de distribution de deniers

Dans le cadre de l'affaire n°106/2021 Monsieur le juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Ben Arous a ordonné l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 313.700,000 Dinars consigné à la caisse des dépôts et des consignations sous le n°M008309 en date du 6/12/2019 suite à une ordonnance sur requête déposée par Maître Nabil Yassine Seffen à la demande de son client Amen Bank et contre Monsieur Noureddine Elgharbi CIN n°00049226 et Madame Naima Ben Massoud CIN n°00970530, conformément à l'article 468 du CPCC, il incombe à tout créancier qui désir participer à la distribution des deniers, doit sous peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les trente jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lette recommandée, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes des préférences de la créance s'il y a le lieu.

2021401541VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MATEX TUNISIE SA

SA au capital de 60.000 Dinars

Siège social : 14 Rue 4978 Sidi Hassine Sijoumi Tunis Tunisie

Identification unique : 1574961 P

CNSS : 597780-66

Les actionnaires de la Société MATEX TUNISIE SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 juillet 2021 à 17 heures 30 minutes au siège de la société sis au 14 Rue 4978 Sidi Hassine Sijoumi Tunis Tunisie, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination et renouvellement des administrateurs de la société,

- Approbation des états financiers 2020,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation du résultat,

- Quitus aux administrateurs,

- Accorder aux membres du conseil d'administration des jetons de présence,

- Questions diverses.

2021T00625SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique du Nord Ouest

S.A au capital de 75.000d

1 Rue du 1er juin - Jendouba

MF n° : 007456 L/A/M/000

Les actionnaires de la S.H.T.N.O. sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire de la Société le mercredi 30/6/2021 à 10h du matin au siège du Gouvernorat de Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

6. Questions diverses.

2021T00629SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1.100.000 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles de Gaulle 1000 Tunis

MF : 001174 C/A/M/000

N° CNSS : 039221-33

MF : 001174 C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Plastiss sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV 4 Menzah 6, le mardi 27/7/2021 à 11h en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de l'assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi n°47-2019 du 27/5/2019

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'exercice 2020.

3) Examen et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

4) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

5) Affectation des résultats.

6) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

7) Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2021.

8) Questions diverses.

2021R01713SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(Exercice 2020)

Société POLYMERES -SA

Au capital de 14.680.900 dinars

Siège social : Z.I Nefissa Bouhejba Jebel El Ouest Zaghouan

RNE : 0983315H

CNSS : 25 320 232

Messieurs les actionnaires de la Société POLYMERES SA sont

convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 6 juillet 2021, à 10 heures du matin, au siège de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états arrêtés au 31.12.2020.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2020.

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 22 Mars 2021 portant remplacement, cooptation et nomination d'un nouveau Président Directeur Général

7. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 22 Mars 2021 portant remplacement et nomination de nouveaux administrateurs.

8. Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2021R01727SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société POLYMERES -SA

Au capital de 14.680.900 dinars

Siège social : Z.I Nefissa Bouhejba Jebel El Ouest Zaghouan

RNE : 0983315H

CNSS : 25 320 232

Messieurs les actionnaires de la Société POLYMERES SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 6 juillet 2021, à 11 heures du matin, au siège de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'exploitation;

2. Recapitalisation de la société;

3. Modification de certains articles des statuts ;

4. Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2021R01728SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 13/7/2021

Internationale Monastir Sidi Mansour SA

Au capital de 5 000 000 Dinars

Immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur 5000 Monastir

MF : 1097861C/A/M/000

Les actionnaires de la société «INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13/7/2021 à 9 h du matin, au siège social de la société.

L'assemblée aura lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2000;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2021, 2022 et 2023;

- Octroi du Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020;

- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021S00679SANB3

Société "IMACO TUNISIE"

S.A au capital de 120 000 DT

Registre de commerce : B110470199

Matricule fiscal : 0028374 A/A/M/000

Siège social : Boulevard de l'Environnement - 4022 - Akouda

La société IMACO TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le jeudi 10 juin 2021 a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire pour le mardi 6 juillet 2021 à 10H au siège de la société "STB FINANCE" sise au 34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah 4 - Tunis pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice 2020.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation des dits comptes, rapports et conventions.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire :

Examen du rapport du conseil d'administration et les dispositions de l'article 388 du CSC relatif à la continuité d'exploitation de la société.

2021S00692SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 D

Siège social : Rue de Lac Constance, Immeuble Carthage center, Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1050246G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Groupe de

Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 juillet 2021 à 10 heures du matin au siège de l'ATD SICAR Rue Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac - Résidence Regency Bloc A - 2ème étage et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard pris dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice 2020

- Présentation des états financiers de l'exercice 2020, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

- Approbation du rapport établi par le conseil pour l'exercice 2020,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2020 ;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2020,

- Pouvoirs pour formalités.

2021S00695SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 D

Siège social : Rue de Lac Constance, Immeuble Carthage center, Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1050246G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Groupe; de Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 9 juillet 2021 à 11 heures du matin au siège de l'ATD SICAR Rue Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac - Résidence Regency Bloc A - 2ème étage et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts

- Pouvoirs pour formalités.

2021S00696SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société TUNISIENNE DES ENTREPRISES SIGG ET COMPAGNIE

Société anonyme

Au capital de 56 000 Dinars

Ayant pour siège social rue des VOSGES

Identifiant Unique 1676963 G

Le conseil d'administration de la société TUNISIENNE DES ENTREPRISES SIGG ET COMPAGNIE réuni en date du 8/6/2021 a décidé la convocation des actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 13/7/2021 à 10 H du matin pour débattre et décider de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion des années 2017-2018 2019 et 2020.

- Mise à jour de la répartition du capital social.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Nomination des membres de nouveau conseil d'administration.

- Questions diverses.

La présente tient lieu de convocation légale et personnelle de chaque actionnaire.

2021S00701SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société TUNISIENNE DES ENTREPRISES SIGG ET COMPAGNIE

Société anonyme

Au capital de 56 000 Dinars

Ayant pour siège social rue des VOSGES

Identifiant Unique 1676963 G

Le conseil d'administration de la société TUNISIENNE DES ENTREPRISES SIGG ET COMPAGNIE réuni en date du 8/6/2021 a décidé la convocation des actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 13/7/2021 à 10 H du matin pour débattre et décider de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et approbation.

- Lecture du rapport du chiffre d'affaires sur le compte courant actionnaire

- Augmentation du capital par apport en numéraire.

- Pouvoir au conseil d'administration.

- Questions diverses.

La présente tient lieu de convocation légale et personnelle de chaque actionnaire.

2021S00702SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2019 et 2020

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles «MOTOCOP»

RNE : 033535H

CNSS : 02545641

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 et 2020 qui se tiendra le jeudi 15 juillet 2011 à 10h, à l'hôtel Royal Hammamet sis à Yassmine Hammamet, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 et 2020

2) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2019 et 2020

3) Lecture du rapport gén6ral et du rapport spécial du commissaire au compte relatifs à l'exercice 2019 et 2020

4) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2019 et 2020

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Affectation des résultats

7) Elections des membres du conseil d'administration = Renouvellement du tiers et remplacement d'un membre

A/ Les candidatures au conseil d'administration doivent parvenir au nom du président du conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social au plus tard le mercredi 30 juin 2021 à 16 H et la date du bureau d'ordre central faisant

B/ Tout adhérent peut examiner, au siège de la société mutuelle, les P.V du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et 2020 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue l'assemblée.

C/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

D/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2021401572SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

ARISTON THERMO TUNISIE

Société anonyme Non Résidente

Capital social : 500.000 Euros

(Soit l'équivalent pour les besoins d'enregistrement à 1.200.000 dinars)

Siège social : 22, Rue de l'imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 la Mannouba - Tunis

Identifiant Unique : 1509725M

Le Conseil d'administration tenu le 17/5/2021, convoque les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 12 juillet 2021 à 10 heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

3/ Approbation de conventions réglementées;

4/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2020;

5/ Quitus aux administrateurs.

2021401580SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER OF TUNISA-IHCT

Société anonyme

Au capital de 32.590.000 DT

Siège social : Carthagène - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Objet social : CENTRE HOSPITALIER PRIVE

Identifiant unique - RNE : 1102071P

Matricule fiscal : 1102071P/A/M/000

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 juillet 2021 à 18h au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2020.

2. Présentation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

4. Approbation du rapport d'activité 2020 ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2020.

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020.

8. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020.

9. Nomination des membres du conseil d'administration pour le mandat 2021-2022-2023.

10. Nomination du commissaire aux comptes pour le mandat 2021-2022-2023.

2021401582SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES OUVRAGES ET RESEAUX

(SEGOR)

S.A au capital de 9.750.000 dinars

I.U : 757384K

M.F. : 757384KAM000

CNSS : 144017-69

Siège social : 14, rue New Delhi 1002 Tunis Belvédère

Messieurs les actionnaires de la société SEGOR sont convoqués le vendredi 9 juillet 2021 au siège social de SCET - TUNISIE - 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis en assemblée générale ordinaire à 11 H en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2021401640SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Ali Ben Ali Ben Mohamed Saadallah titulaire de CIN n°00430769 du 20/11/2019 déclare la perte du titre foncier constatif n° 01/16137 du titre foncier n°98660 Tunis sis à l'impasse Sidi Boudabbous rue du Miel n°36 - 1006 Bab Souika Tunis suite à la déclaration sur l'honneur délivrée par la municipalité Bab Lakoues sous le n°1656 daté du 4/02/2021.

2021T00598DIVD2

Clôture des travaux de liquidation

De la société de matériaux de construction Mkhinini SMCM

Registre de commerce : N°B118051998

Par décision n°198 du 19/4/2021 le tribunal de 1ère instance de Sousse a décidé la clôture des travaux de liquidation de la société des matériaux de construction Mkhinini SMCM et a autorisé le liquidateur à procéder aux formalités légales et au dépôt du dossier au greffe du tribunal.

2021S00647DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ben Khalifa Saka avise être propriétaire (1) la parcelle de terre d'une superficie de 339 m² à la route de l'Aéroport km9 Sfax (2) la moitié d'un lot d'une superficie de 515m² à la route de Teniour km 8 Sfax et que ses deux titres de propriété étant perdus il veut en extraire deux deuxième originaux.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2021X00671DIVD2

Avis

Jamila Ayadi annonce la perte de son titre de propriété de la moitié à l'indivis d'une chambre, d'un couloir, d'une cuisine, d'escaliers et d'une parcelle de terre sud, ouest, et nord de la chambre sis à la route Mahdia km6 Sfax elle veut extraire un 2 acte original, ceux qui ont opposition l'annoncent auprès du notaire Rachid Cheikh Rouhou 48 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2021X00675DIVD2

Avis

Mme Salma Yazidi annonce qu'elle possède un terrain sise à la route Manzel Cheker Sfax d'une superficie de 370 m² et que son acte de propriété est perdu et qu'elle désire obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2021X00680DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **03 Mai 2021**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Ras ELoued	Makthar	14739	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 380 et 383 Secteur « B » Ras Eloued **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 400 et 455 Secteur « B » Ras Eloued **Est :** La Parcelle cadastralle N° 399 Secteur « B » Ras Eloued **Ouest :** La Parcelle cadastralle N° 455 Secteur « B » Ras Eloued	97190
Ras ELoued	Makthar	36139	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 113 et 22 Secteur « B » Ras Eloued **Sud :** La Parcelle cadastralle N° 33 Secteur « B » Ras Eloued **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 408 à 415 Secteur « B » Ras Eloued **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 26 à 30 Secteur « B » Ras Eloued	97191

Ras ELoued	Makthar	25795	**Nord :** Douar **Sud :** Douar **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 232 et 233 Secteur « A » Ras Eloued **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 378 – 379 et 380 Secteur « A » Ras Eloued	97192
Ras ELoued	Makthar	130020	**Nord Est:** Les Parcelles cadastralles N° 536-541 et 547 Secteur « A » Ras Eloued **Nord Ouest :** La Parcelle cadastralle N° 534 Secteur « A » Ras Eloued **Sud Est :** Les Parcelles cadastralles N° 528-553-529-552 et 554 Secteur « A » Ras Eloued **Sud Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 527-559et 561 Secteur Secteur « A » Ras Eloued	97193
Ras ELoued	Makthar	25323	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 507-505-512-513et 516 Secteur « A » Ras Eloued **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 245-246 et 249 Secteur « A » Ras Eloued **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 199 à 202 et 236-237-238et 241Secteur « A » Ras Eloued **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 517-520-521 et 522Secteur Secteur « A » Ras Eloued	97194
Ras ELoued	Makthar	13100	**Nord :** Lac Colinaire **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 282 et 333 Secteur « B » Ras Eloued **Est :** La Parcelle cadastralle N° 335 Secteur « B » Ras Eloued **Ouest :** La Parcelle cadastralle N° 335 Secteur « B » Ras Eloued	97195
Ras ELoued	Makthar	18000	**Nord Est:** Les Parcelles cadastralles N°74 et 75 Secteur « B » Ras Eloued **Sud :** Route **Sud Est :** La Parcelle cadastralle N°77 Secteur « B » Ras Eloued **Ouest :** Route GP4	98201
Smiratte Nord	Rouhia	32395	**Nord :** Limite de la Paecelle **Sud :** Route **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle cadastralle N°19 Secteur « E » Smiratte Nord	98202
Smiratte Nord	Rouhia	78494	**Nord :** La Parcelle cadastralle N°95 Secteur « E » Smiratte Nord **Sud :** Piste Agricole **Est :** La Parcelle cadastralle N°89 Secteur « E » Smiratte Nord et Piste Agricole **Ouest :** La Parcelle cadesralle N° 19 Secteur « E » Smiratte Nord	98203

2021R01714MINA4

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

